

Gestion de la crise migratoire

L'UE renforce son appui au Maroc

● Le programme déployé par l'Union européenne vise le renforcement des capacités institutionnelles et une meilleure gestion des plaintes, entre autres.

5,5 millions d'euros, c'est le montant qui sera débloqué par l'Union européenne pour appuyer le Maroc face aux défis migratoires, a annoncé un communiqué de l'institution rendu public vendredi 16 novembre. Ce programme, dont l'objectif est de renforcer les capacités du royaume dans la prévention du racisme et de la xénophobie contre les migrants et l'amélioration du traitement des plaintes, rentre, il convient de le noter, dans le cadre d'un projet global de 37 millions d'euros bénéficiant également à la Libye et à la Tunisie. «*Cette nouvelle aide de l'UE répond à la fois à des besoins très concrets des migrants sur le terrain et à ceux de nos pays partenaires*», souligne Johannes Hahn, commissaire chargé des Relations extérieures et de la politique européenne de voisinage. «*Par ailleurs en soutenant nos pays partenaires dans le développement de leurs capacités, l'UE contribuera également à*

une gestion plus sûre, plus ordonnée et plus efficace des flux migratoires dans notre voisinage, ce qui est dans notre intérêt», poursuit le commissaire. Ainsi, dans le cadre de cette initiative, la Libye et la Tunisie bénéficieront, par exemple respectivement, d'un programme de 20 millions et de 11,5 millions d'euros pour renforcer leurs stratégies nationales en matière de gestion des flux migratoires. S'agissant du Maroc, il convient de rappeler que ce programme vient renforcer un soutien déjà existant de l'UE aux principaux axes de la politique marocaine d'intégration des migrants. Le royaume bénéficie en effet déjà d'un large éventail de programmes de migration dont le programme d'appui aux politiques nationales en matière de migration doté d'un budget de 35 millions d'euros et qui vient de recevoir l'avis favorable des États membres de l'UE. ●

PAR **JOSEPH O.GNAGBO**
j.gnagbo@leseco.ma